



VILLE DE HOUPPEVILLE

Date de convocation : 23/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20260326-DEL102026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 21
À partir de 19h13 : 22
Pouvoirs : 01
Excusés : 01
Absents : 02
Votes : 22
À partir de 19h13 : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 23 mars 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : VAUCHEL Philippe - LESOUEF Valérie - DELTOUR Edmond - BERNON Lima - BEUZELIN Damien - LE MERLE Flavie - ELIOT James - LEONARD Hélène - RIVALAN Emmanuel - LECOURTOIS Christelle - BELLEDAME Stéphane - LAVANANT Erwan - LEMERCIER Marion - DOS SANTOS Eugénie - DUPRAY Jean-Luc - MATHIEUX Lise (arrivée à 19h13 et prend part au vote à partir de la délibération N°8/2026) - FAVRY Frédéric - HELDEBAUME Wilfried - CABRAL Marina - LAGRARI Mohamed Ouail - DUROZIER Anne-Marie

Étaient absentes excusées : QUESNEL Hélène (pouvoir donné à FAVRY Frédéric).

Étaient absents non excusés : -

DELIBERATION N° 10/2026

Conseil Municipal du 26 mars 2026

**CNAS (Comité National d'Action Sociale)
DELEGUE - DESIGNATION**

26-03-2026/04

Rapporteur : Mme Monique BOURGET, le Maire

Chers Collègues,

Il convient de désigner un délégué représentant les élus et un délégué agent au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Le rôle des délégués est de promouvoir le CNAS et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations de l'association.

Ils émettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS.

Ils procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du Conseil d'Administration.

S'est portée candidate au poste de déléguée représentant les élus :

- Madame Monique BOURGET

S'est porté candidat au poste de délégué représentant les agents :

- Monsieur David AGNES

Le Conseil Municipal décide à A L'UNANIMITE de voter à main levée.

- Ont obtenu :
 - Mme Monique BOURGET : 23 voix
 - M. David AGNES : 23 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Monique BOURGET est désignée déléguée représentant les élus auprès du CNAS.
M. David AGNES est désigné délégué représentant les agents auprès du CNAS.



Le Maire

Monique BOURGET